

Lille, le 27 mars 2012



Compte rendu de la CAPL n°3 du 27 mars 2012 relative au Tableau d'Avancement au grade d' A. C. P 1

Le président nous a proposé l'étude de dossiers de deux agents écartés du tableau d'avancement 2012

Nous étudions dans l'ordre du SIGRID, et un à un, les cas des deux agents écartés dont l'un avait déjà fait l'objet d'une fiche de non proposition au précédent T.A.

Pour celui-ci, son cas est en attente depuis 2007 puisque cet agent est en CLM et sous le coup d'une procédure au pénale.

Pour le deuxième cas, le Président nous expose la situation. Une procédure disciplinaire a été engagée. Le président nous explique que les faits sont graves, qu'ils ont été reconnus par l'individu lors d'interrogatoires, c'est pourquoi il décide de l'écarter.

Nous indiquons que cet agent est sanctionné avant même d'être jugé par le conseil de discipline. Le Président ne veut pas céder et estime que faits reprochés sont assez lourds et campe donc sur sa position.

Au terme des débats, M. le président soumet au vote la liste SIGRID .

Vote pour : parité administrative

Vote contre : CGT et CFDT

Les élus en CAPL DI LILLE